



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 21

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles
Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie
Membre Présent : Mr. ROUGER Alain

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 20 du 02 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 04/05 JANVIER 2020

Match n° 53768.1 FC Boutonnais Æ Prahecq en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. FAYE Daouda

Réserve du club de Prahecq

Je soussigné DA CUNHA Jérémy, licence n° 1102439257, Capitaine du club de Prahecq, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Boutonnais pour le motif suivant : des joueurs du FC Boutonnais sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Dossier en instance

Match n° 53772.1 Moncoutant Æ Cerizay en Coupe Saboureau

Arbitre : Mr. GINGREAU Stéphane

Réserve du club de Cerizay

Je soussigné PORTET Cyril, licence n° 1129325762, Capitaine du club de Cerizay, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Moncoutant pour le motif suivant : des joueurs de Moncoutant sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Dossier en instance

Match n° 51850.1 Mougou Æ Beauvoir en D5 poule F

Arbitre : Mr. SEMCZYSZYN Frédéric

Réserve du club de Mougou

Je soussigné CHATAIN Jérôme, licence n° 1142423556, Capitaine du club de Mougou, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du/des joueurs RODRIGUES Krys du club de Beauvoir S/Niort, pour le motif suivant : Le joueur RODRIGUES Krys participe à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnées sur sa licence.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 21

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que le joueur RODRIGUES Krys licence n° 72062254 du club de Beauvoir a bien participé à la rencontre citée en référence.

Le joueur RODRIGUES Krys licence n° 72062254 du club de Beauvoir, appartenant à la catégorie d'âge U19, pouvait participer à la rencontre opposant Mougou (2) . Beauvoir (3). (Application de l'article 167 des RG de la F.F.F.)

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Mougou (2) . Beauvoir (3) : 2 - 2

Les droits de confirmation, soit 37" , seront portés au débit du club Mougou.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de :

Alloinay (Gournay) . Coulonges S/Autize . La Crèche . Lezay . Mauprévoir (Vienne) . Magné - Thorigné

FORFAITS

Amende de 30 €

Chatillon en D5 poule D . 1^{er} Forfait

ChenayCheySepvret en D5 poule G . 2^{ème} Forfait

Le Tallud en Féminines à 8 U14/U17 1^{er} Niveau poule A . 1^{er} Forfait

Bocafout en Féminines à 8 U14/U17 1^{er} Niveau poule B . 1^{er} Forfait

Amende de 20 €

Ste Eanne en U17 2^{ème} Division poule B . 1^{er} Forfait

Niort Portugais/Bessines Asptt en U17 2^{ème} Division poule C . 2^{ème} Forfait

DEMANDES AUTORISATIONS TOURNOIS

Du club de FC Bressuire : ➤ Catégories U10/U11 . U12/U13 . Vendredi 1^{er} mai 2020 de 9 h 30 à 17 h 30

Du club de Vouillé : ➤ Catégories U11/U13 . Lundi 13 avril 2020 de 9 h 00 à 18 h 00

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ces jour-là, les terrains ne soient pas occupés par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

FC Bressuire : Vendredi 1^{er} mai 2020

Vouillé : Lundi 13 avril 2020

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 21

DECLARATIONS MATCH AMICAL

Du club de Boismé Clessé ➤ Dimanche 05 janvier 2020 contre Moncoutant

Du club de l'Avenir 79 ➤ Vendredi 03 janvier 2020 contre Niort St Florent

Du club de Parthenay Viennay ➤ Mardi 07 janvier 2020 contre Gati Foot

Du club de Thouars ➤ Mercredi 08 janvier 2020 contre Bressuire (U15)

Du club de Thouars ➤ Samedi 11 janvier 2020 contre ETSO en U11 à 10 h 30 et contre Saumur en U13 à 13 h 00

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 11/12 JANVIER 2020

Le match n° 50416.1 Bessines Asptt . Chauray en D3 poule C se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Cholette à Niort (**le club de Chauray a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50483.1 Celles Verrines . Mougou en D3 poule D se déroulera le samedi 11 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Mougou (**match inversé**) . Le match retour se déroulera le samedi 07 mars 2020 à 17 h 00 sur le stade de Celles S/Belle.

Le match n° 50678.1 Vasles . Neuvy Bouin en D4 poule C se déroulera le samedi 11 janvier 2020 à 18 h 00 sur le stade de Vasles.

Le match n° 50744.1 Ardin . St Maixent de Beugné en D4 poule D se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade d'Ardin (**le club de St Maixent de Beugné a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50746.1 Busaurs Thireuil . Niort Ste Pezenne en D4 poule D se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 13 h 00 sur le stade de St Laurs (**le club de Niort Ste Pezenne a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50748.1 Venise Verte . Niort Portugais en D4 poule D se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 13 h 00 sur le terrain synthétique R. Gaillard à Niort (**match inversé** **È les clubs ont été avisé par la messagerie Zimbra**). Le match retour se déroulera le dimanche 08 mars 2020 à 15 h 00 sur le stade de Magné.

Le match n° 50810.1 Ste Néomaye Romans . La Crèche en D4 poule E se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Romans (**le club de La Crèche a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 50876.1 Val de Boutonne . St Romans les Melle en D4 poule F se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de Brioux S/Boutonne

Le match n° 51873.1 Ste Néomaye Romans . St Martin de St Maixent en D5 poule G se déroulera le dimanche 12 janvier 2020 à 15 h 00 sur le stade de St Martin de St Maixent (**match inversé suite à un arrêté municipal à Ste Néomaye**) . **Remerciements au club de St Martin de St Maixent**

Le match n° 51941.1 Val de Boutonne . Paizay le Tort en D5 poule H se déroulera le samedi 11 janvier 2020 à 16 h 00 sur le stade de Brioux S/Boutonne

★★★★★

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 09 JANVIER 2020

PROCES VERBAL N° 21

INFORMATIONS CONCERNANT LES CHALLENGES 79 et U18/U19

Challenge 79 : Les week-ends du mois de Janvier sont complets avec le rattrapage des journées de championnats en District. De nombreux matchs de rattrapage également pour les équipes évoluant en Ligue, ainsi qu'un tour de coupe LFNA.

Par conséquent : il ne sera pas organisé de tour de challenge 79 lors du mois de Janvier 2020.

Challenge U18/U19 : Organisation d'un tour le week-end des 18/19 Janvier 2020 pour les équipes libres de toutes autres compétitions officielles.

★★★★★

CHAMPIONNAT DE D5 SAISON 2019/2020

A l'issue du week-end des 25/26 Janvier 2020 nous arriverons au terme de la 1^{ère} phase

Rappel de l'organisation de la 1^{ère} phase : 96 équipes se étaient engagées.

La 1^{ère} phase : Par matchs aller seulement, avec des poules géographiques.

En début de Championnat, il avait été précisé que la 1^{ère} phase devrait prendre fin le week-end des 14/15 Décembre 2019.

Avec les difficultés rencontrées (Effectifs - Intempéries etc.), la Commission a différé la fin de cette 1^{ère} phase au week-end des 25/26 Janvier 2020. Les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées pour le classement définitif. Vous pouvez aussi, en accord entre équipes, jouer en semaine.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

- Le classement établi, permettra de définir les équipes qui évolueront en 1^{er} niveau.

Pour un club ayant engagé 2 équipes, Il ne sera pas tenu compte du classement hiérarchique, l'équipe classée pour accéder sera retenue.

- A l'issue de cette phase, les équipes qui auront enregistré 3 forfaits seront retirées.

ORGANISATION DE LA 2^{ème} PHASE - DEUX NIVEAUX

IMPORTANT : Pour toute modification ou désidérata n'oubliez pas d'en aviser le District

Le 1^{er} niveau par matchs Aller/Retour : Synonyme de accession au championnat de 4^{ème} Division : (7 Poules de 6 équipes)

Le 2^{ème} niveau par matchs Aller/Retour : (Poules de 6 voir 7 équipes fonction du nombre)

Important - Possibilités offertes aux clubs - Date limite 15/01/2020 :

1/ Les équipes déclarées «forfaits» à l'issue de la 1^{ère} phase pourront être réengagées pour la seconde phase : En faire la demande auprès du District.

2/ De nouvelles équipes pourront également s'engager pour la seconde phase.

3/ Possibilité de mettre en place des ententes, afin d'éviter de laisser trop de joueurs sur la touche.

- Dans les 3 cas, avec la restriction de ne pouvoir évoluer qu'en 2^{ème} niveau

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN